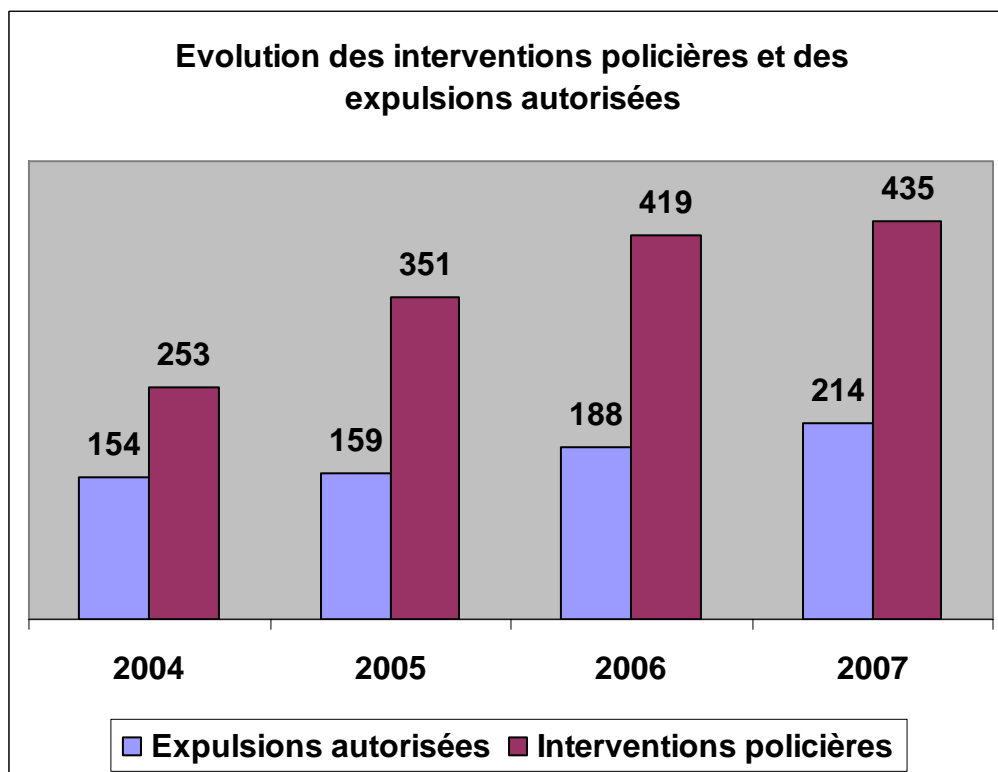




Résumé du rapport du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence de l'année 2007.

Le rapport se fonde sur le recueil des statistiques présentées par les différentes instances représentées au sein du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence pendant 2007, notamment les Parquets de Diekirch et de Luxembourg, la Police grand-ducale et le service d'assistance aux victimes de violence domestique.



Au cours de l'année 2007, la Police grand-ducale a procédé à 435 interventions.

La Police grand-ducale a constaté qu'en 2007, le nombre des coups et blessures avec ou sans arrêt de travail et le nombre des tentatives de meurtre étaient de 194. Ceci constitue de loin la majorité des délits répertoriés.

En 2007, les Parquets du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et de Diekirch ont autorisé 214 expulsions.

Sur les 214 expulsions autorisées par les Parquets du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et de Diekirch, 199 des auteurs étaient de sexe masculin (93%). 192 des expulsions concernaient des relations de couple ou ex-couple (89%). 13 partenaires expulsés étaient de sexe féminin. En tout 15 femmes/filles ont été expulsées, ce qui correspond à 7%.

En 2007, 3 meurtres ont été commis. 3 auteurs étaient de sexe masculin et les 3 victimes étaient de sexe féminin. 152 affaires ont été classées.

En 2007, 211 victimes ont été communiquées au service d'assistance aux victimes de violence (SAVVD). Parmi les 211 expulsions, 297 enfants ont été concernés par la violence domestique. Le SAVVD considère les enfants aussi comme victimes.

Les statistiques du service d'assistance aux victimes de violence montrent que 83% des victimes étaient originaires d'un Etat membre de l'Union européenne, 43 % étaient de nationalité luxembourgeoise et 32% de nationalité portugaise.

Le Comité a constaté que moins de 1% de personnes expulsées contactent le service de prise en charge des auteurs de violence « Riicht eraus ».

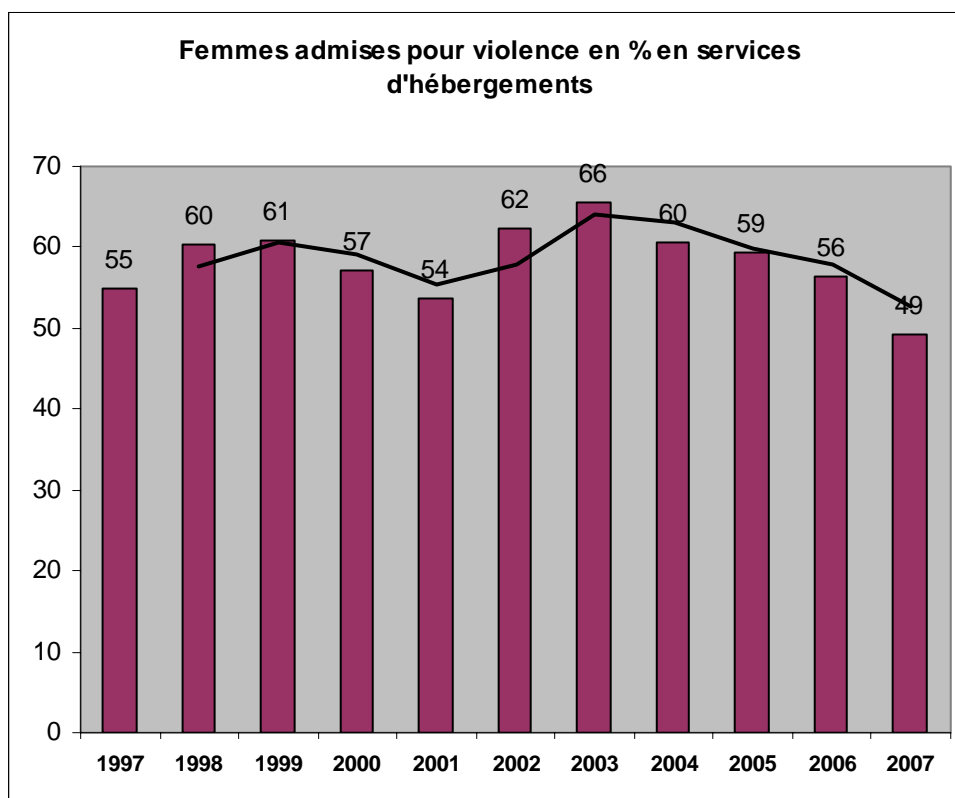
V. Les services d'hébergement pour femmes

Ces services accueillent des filles, femmes et femmes avec enfants se trouvant dans une situation de détresse et nécessitant un accompagnement socio-éducatif.

On distingue le centre d'accueil classique, le service de logements encadrés et le service de logement en milieu ouvert.

En 2007, 389 femmes et 502 enfants ont séjourné dans les services pour filles, femmes et femmes avec enfants. Les services appliquent de manière systématique le dépistage de la violence domestique et utilisent la méthode de dévictimisation et d'intervention féministe en vue d'autonomiser les femmes. Le motif principal pour une entrée était dans 49 % des cas la violence domestique.

Services d'hébergement pour filles, femmes et femmes avec enfants
de 2004 – 2007



Le tableau montre le nombre de femmes et d'enfants accueillis dans les services d'hébergement pendant les années 1997 – 2007. Le tableau confirme que, malgré l'entrée en vigueur de la loi sur la violence domestique, le nombre de femmes reste élevé dans les services d'hébergement.